



[www.municipaliteprice.com](http://www.municipaliteprice.com)



Municipalité de Price

## **A** la table du conseil

Le conseil municipal donne son appui à la municipalité de Saint-Octave-de-Métis en soumettant une résolution au Ministère des Transports demandant la réfection de la Route du Grand-Remous. La fréquence du transport lourd, la proximité de la rivière Mitis et l'étroitesse de la route, ajoutées à la détérioration du pavage font en sorte que la route représente un danger pour ses utilisateurs.

En juillet, le conseil autorisait le renouvellement du contrat des assurances générales au montant de 22 242,\$.

**Afin d'entreprendre une démarche pour diminuer les coûts du chauffage à l'Hôtel-de-ville**, une porte sera aménagée au pied de l'escalier donnant accès au bureau municipal. Le dernier étage de l'Hôtel-de-ville sera fermé pour l'hiver 2014-2015 pour vérifier l'impact sur la facture du chauffage.

### ***Les coûts pour la location des salles sont modifiés et sont maintenant fixés à :***

- *Location de salles pour funérailles et baptêmes : 50,\$/événement*
- *Location de salles pour fêtes familiales, mariage, formation : 100,\$/événement*
- *Location de la bibliothèque : 15,\$/heure*
- *Location de la Place des jeunes : 15,\$/heure*

Le 8 septembre dernier, le conseil municipal adoptait les règlements **#337**, **#338**, **#339**, **#340** et **#341** relatif à des modifications de divers éléments de la réglementation d'urbanisme.

Le règlement **#337** apporte certaines corrections et des précisions au plan d'urbanisme.

Le règlement **#338** permet d'adapter certaines dispositions à la suite d'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Mitis; de permettre les habitations unifamiliales et bi-familiales entre la rue des Pionniers et la rue William-Evan-Price, d'attribuer une vocation mixte (*résidentielle et commerciale*) à la rue William-Evan-Price, de permettre les habitations multi-familiales dans la portion sud des rues Saint-Jean-Baptiste et Onésime-Gagnon, de préciser la vocation des espaces à développer sur le terrain de l'ancienne usine Price, ainsi que d'apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage.

Le règlement **#339** permet d'apporter un assouplissement aux dimensions minimales des terrains en corrélation à une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Mitis.

Le règlement **#340** permet d'apporter une correction au règlement de construction, ainsi que d'adapter certaines dispositions aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Mitis.

Le règlement #341 permet d'apporter des corrections et des précisions au règlement sur les permis et certificats.

## RAPPEL

**Tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement, de rénovation, de réparation ou d'addition de bâtiments ou de construction accessoires est interdit sans l'obtention d'un permis de construction.**

### Un permis n'est toutefois pas requis :

- 1- *Pour la pose de peinture ou l'entretien régulier d'une construction existante qui ne nécessite pas le remplacement de matériaux;*
- 2- *Le remplacement d'un revêtement de toiture par un même matériau;*
- 3- *Sur une période de 24 mois, le remplacement de moins de 25% des fenêtres d'un bâtiment;*
- 4- *La réparation par un même matériau d'un perron, d'une galerie, d'une véranda ou d'un escalier extérieur ne menant pas à un étage supérieur, au rez-de-chaussée ou la reconstruction au même emplacement et ayant la même dimension;*
- 5- *Sur une période de 24 mois, les travaux de rénovation intérieure représentant un coût inférieur à 2000,\$ pour le remplacement des matériaux;*

*Un permis n'est également pas requis pour l'installation d'une piscine hors terre dont la profondeur est inférieure à 600 mm (2 pieds)*

\*\*\*\*\*

## PROGRAMME « RÉNO-VILLAGE » ET « RÉPARATIONS D'URGENCE »



Le 19 septembre dernier, nous recevions un avis à l'effet que le gouvernement n'a alloué aucun budget à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre de la livraison de ses programmes d'aide à la rénovation (Réno-Village et Réparations d'urgence). Le seul programme auquel il est possible de donner suite est le programme d'adaptation de domicile pour personnes handicapées (PAD)

\*\*\*\*\*



## SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Du 18 au 26 octobre prochain se tiendra la 14<sup>ième</sup> édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Cette semaine est une occasion pour les citoyens, les municipalités, le milieu scolaire ainsi que les industries, les commerces et les institutions de faire un effort supplémentaire dans la réduction des déchets.

**Le meilleur déchet est encore celui que l'on ne produit pas !!!**

Mais pourquoi devrions-nous faire un effort supplémentaire ?

15% des matières résiduelles allant à l'enfouissement sont des matières recyclables;

40% de nos poubelles sont des matières organiques pouvant être compostées;

50% des matières mises dans le bac vert peuvent être détournées de l'enfouissement.

Que ce soit à la maison ou au travail, profitons de la Semaine québécoise de réduction des déchets pour nous lancer le défi de réduire nos poubelles!

Voici quelques idées pour diminuer la quantité de matières allant à l'enfouissement :

- Éliminer les bouteilles d'eau embouteillée
- Encourager l'utilisation de bouteilles réutilisables
- Lunch Zéro déchet : utilisation de contenants réutilisables
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Diminuer notre consommation de produits sur-emballés
- Événement Zéro déchet

Du 18 au 26 octobre, je mets mes poubelles au régime ET VOUS ?

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter le site de la Semaine québécoise de réduction des déchets au [www.sqrd.org](http://www.sqrd.org)



Les matières interdites lors de la cueillette des matières résiduelles, sont les suivantes :

- Fumier, terre, roche, sable, branches, troncs et souches d'arbres, béton, asphalte, tuyaux, matériaux de construction ou de démolition, débris d'incendies, produits explosifs ou spontanément inflammables, liquides en bidon, matières toxiques, produits radioactifs, boue, résidus industriels, résidus produits par une exploitation agricole, appareils ou pièces d'équipements motorisés, y compris tout véhicule automobile ou partie de véhicule automobile incluant batteries et pneus de tout genre, matières dangereuses, les appareils contenant des gaz réfrigérants comme le fréon, les rebuts pathologiques et les déchets dangereux au sens du Règlement sur les débris dangereux (*L.R.Q. ch. Q-2, r.12.1*)

### APPEL POUR BÉNÉVOLES À LA BIBLIOTHÈQUE

Nous avons un **URGENT** besoin de bénévoles pour travailler à la bibliothèque  
1 fois par mois ou plus, selon vos disponibilités.

Soit le lundi, de 15h à 16h30 ou le mercredi, de 18h30 à 20h. Par manque de bénévoles, nous avons dû fermer la bibliothèque le mardi soir. Pour plus d'informations, communiquer avec Lise au (418) 775-2144.





## Popotes roulantes dans votre municipalité !

Le centre d'action bénévole de la Mitis ouvre le service de popote roulante à toutes les municipalités de la Mitis. La popote roulante est un service de livraison de repas à domicile à prix raisonnable (6,\$) livrés par des bénévoles. La livraison des repas préparés se fait de façon quotidienne sur l'heure du dîner. Le service s'adresse à toutes personnes vivant à domicile étant contrainte à une perte d'autonomie temporaire ou permanente et ne pouvant, pour des raisons exceptionnelles, subvenir à ses besoins alimentaires. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contactez le **centre d'action bénévole au (418) 775-4144, poste 224.**



## VIVRE À SON DOMICILE EN TOUTE SÉCURITÉ AVEC LE SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE GRATUIT PAIR.

Le **centre d'action bénévole** offre aux personnes âgées vivant à domicile, un service d'appel téléphonique automatisé PAIR. Ce service totalement gratuit vise à offrir une sécurité supplémentaire en effectuant un appel chaque jour à heure fixe. En cas de problème, le service génère une alerte au gestionnaire du système qui peut dès lors effectuer le suivi. Pour vous inscrire ou plus d'informations, veuillez communiquer avec le Centre d'action bénévole de la Mitis au **(418) 775-4144, poste 224.**



- Vous cherchez un emploi ?
- Vous aimeriez retourner aux études ou changer de carrière ?
- Vous ne connaissez pas les ressources pour vous aider dans vos démarches ?

Bien vouloir contacter :  
Madame Josyane Jean, coordonnatrice  
Comité Pharest La Mitis / Rimouski-Neigette  
(418) 318-3200



LE TROISIÈME VERSEMENT DES TAXES SERA **ÉCHU LE 30 SEPTEMBRE.**  
PAYABLE DANS UNE CAISSE POPULAIRE DESJARDINS, PAR ACCÈS D, PAR LA POSTE OU DIRECTEMENT AU BUREAU MUNICIPAL.





